

**Conférence Femmes et de Diaconie de la FEPS
Frauen- und Diakoniekonferenz des SEK**

Tél. +41 31 370 25 65

anja.scheuzger@sek-feps.ch

Conférences Femmes et de Diaconie : assemblée commune du 13 novembre 2006

COMPTE-RENDU DE LA PARTIE THEMATIQUE

**Assemblée du lundi, 13 novembre 2006 (9h45 – 15h45)
dans la maison de paroisse St-Paul, Freiestrasse 20, Bern**

Présent-e-s: 129 personnes (voir liste de présence en annexe)

Excusé-e-s: 11 personnes (voir liste de présence en annexe)

Thème de l'assemblée: « **La thématique des sans-papiers dans le contexte de la globalisation et de la législation nationale. Interpellations aux Églises et missions** »

Présidence: Ria van Beek

Intervenant-e-s:

- Exposé I: Pierre-Yves Maillard
- Exposé II: Doris Peschke
- Table ronde: Marc Spescha, David A. Weiss, Christoph Stückelberger, Lucie Fontenla
- Atelier I: Anne-Marie Saxer-Steinlin, Marianne Kilchenmann, Eva Arnold
- Atelier II: Nathalie Ljuslin
- Atelier III: Marlise Schiltknecht, André Brugger
- Atelier IV: Simon Röthlisberger, Rudolf Horber, Vania Alleva, Alexander Ott
- Atelier V: Jacob Schädelin
- Atelier VI: Danilo Gay
- Méditation: Ria van Beek et Roswitha Golder

Interprètes: Nadja Benes et Regula Pickel

Groupe de préparation: Ria van Beek, Carmen Jud, Antoinette Kilias, Markus Lenzin, Christoph Sigrist et Lilian Studer

Rapport de la journée: Anja Scheuzger, Anne-Marie Saxer-Steinlin (At. I), Eva-Maria Fontana (At. II), Marlise Schiltknecht (At. III), Simon Röthlisberger (At. IV), Markus Lenzin (At. V), Ria van Beek + Anja Scheuzger (At. VI).

1) Salutations

Ria van Beek, Co-présidente de la Conférence Femmes et modératrice de la journée, ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes, dont les traductrices, les délégué-e-s, les invité-e-s, la presse, les conférenciers/ères, les personnes qui animent un atelier, Anne Walder Pfyffer, Anja Scheuzger et Irène Reday, qui de son côté salue toutes les personnes présentes.

Christoph Sigrist, Président de la Conférence de diaconie salue toutes les personnes présentes au nom de la Conférence de Diaconie. Notre assemblée se tient aujourd'hui sous le thème de la solidarité. La solidarité a toujours été un aspect important de la société. Il se réjouit du fait que la Conférence Femmes et la Conférence de diaconie se consacrent au thème des sans-papiers et vivent ici la solidarité.

Ria van Beek présente le programme de la journée et explique que Pierre-Yves Maillard et Doris Peschke ont interverti leur ordre d'apparition. Pierre-Yves Maillard tiendra son discours en premier. Ainsi elle en arrive au thème de la journée : il s'agit aujourd'hui de donner mandat aux Églises et à nous-mêmes en tant que délégué-e-s de transmettre les contenus de l'assemblée d'aujourd'hui à nos Églises.

2) Pierre-Yves Maillard: « La législation nationale et la situation concrète des sans-papiers en Suisse à l'heure actuelle. Quelles sont les visions/priorités de la politique nationale de migration pour les prochaines années ? »

Pierre-Yves Maillard est vice-président du Parti socialiste suisse, Conseiller d'Etat et Chef du département de la santé et des affaires sociales du canton de Vaud. Il a été secrétaire syndical jusqu'en 2004. Il a émis plusieurs prises de position à propos de la politique d'asile.

Un extrait de la conférence :

« Durant la campagne de votation, nous avons toujours pu compter sur les Églises afin que la discussion sur les lois sur les étrangers ne soit pas une honte. Ce combat honore beaucoup les Églises, surtout lorsque nous considérons la conséquence du résultat, qui ne devrait pas nous décourager. En effet, dans le canton de Vaud il y a eu 45 % de non à ce durcissement de la législation. Il y a eu une mobilisation de centaines d'étrangers qui étaient vraiment dans une situation difficile. Il y a eu des renvois de personnes qui étaient en fait intégrées, qui avaient déjà une famille ici. La population s'est de plus en plus défendue contre ces renvois. Là nous avons réussi à obtenir quelque chose et nous devrions continuer nos efforts.

Aujourd'hui on m'a demandé de parler des positions possibles des Églises dans ce domaine, bien que je ne vienne pas moi-même de l'Église. J'ai pu toutefois observer tout ce que l'Église a entrepris à ce sujet. Cet engagement est nécessaire et très utile. Comment devons-nous poursuivre ce combat dans les prochaines années ? Les personnes ayant reçu des décisions de non-entrée en matière (NEM) sont conseillées et soutenues par des collaborateurs des Églises. Cette présence n'est pas seulement utile, elle est nécessaire. Or, pour démontrer l'importance de cette action, nous devons agir aussi au plan politique.

Lorsqu'on regarde en arrière, on constate que plus la législation s'est durcie, plus il y a eu de sans-papiers. On estime que 100'000 personnes vivent sans permis en Suisse aujourd'hui. Le durcissement législatif stoppe l'immigration légale mais n'a pas d'effet sur l'immigration illégale. Si cette situation se maintient, les activités illégales et la criminalité peuvent s'enraciner. Ces gens viennent ici pour trouver du travail (surtout dans les secteurs du nettoyage, de l'agriculture, et de l'hôtellerie-restauration). Quelqu'un les engage « au noir » et leur paie un salaire, même s'il est modeste. Si on faisait disparaître totalement le travail au noir, les employeurs ne feraient plus leurs affaires et réclameraient une ouverture de la politique migratoire. Mais l'UDC combat la loi contre le travail au noir. Cette loi doit être mise en application. Le Conseil fédéral a décidé de la mettre en vigueur en 2008. A l'origine c'était prévu en 2006, toutefois cela nécessite plus de ressources.

Personne ne souhaite que la Suisse devienne un asile pour le monde entier. Cette crainte induit beaucoup de difficultés dans ce domaine. Le combat absent dans le domaine du travail au noir engendre une perte de contrôle. En conséquence, les gens sont exploités sur le marché du travail. Tentons une image : nous sommes pas les pyromanes mais les pompiers. Mais c'est comme si les règles étaient inversées : ceux qui sont contre une immigration illégale sans règles la favorisent.

Il est important de montrer divers destins. Les gens peuvent voir alors ce qui se passe vraiment. Un réalisateur suisse romand a tourné un film documentaire là-dessus. L'agressivité n'est présente que dans une petite partie de la population. Lorsqu'on connaît son voisin, on a peut-être plus de respect pour lui. C'est important de parler de ça. La minorité des étrangers et la minorité des Suisses qui sont des criminels doivent être sanctionnés, et ces étrangers doivent être renvoyés.

Mais avant tout c'est l'aide au développement qui est importante. Nous ne pouvons pas dire d'un côté que l'aide au développement en Afrique n'est pas nécessaire et la faire cesser, et de l'autre refuser d'accueillir les Africains chez nous. Ce sont des arguments importants et qui sont rationnels. Si nous arrivons à les imposer, je suis convaincu que nous pouvons à long terme contribuer à rendre la société solidaire. ».

3) Doris Peschke: « Migration irrégulière en Europe et dans le monde – Défis, devoirs et possibilités pour les Églises »

Doris Peschke est secrétaire générale de la CCME (Commission des Églises auprès des Migrants en Europe) à Bruxelles. La CCME est l'institution œcuménique pour la migration et l'intégration, les réfugiés et l'asile ainsi que contre le racisme et la discrimination en Europe.

Un extrait de sa conférence :

« Les migrants irréguliers voyagent souvent légalement et restent ensuite dans le pays sans les papiers correspondants. Parfois ils ne savent pas quelles conditions légales devraient être remplies mais ils sont bien conscients du fait qu'on les renverrait s'ils demandaient une prolongation de leur permis de séjour.

Avec son adhésion à l'accord de Schengen-Dublin la Suisse est devenue un pays intérieur. Les demandeurs d'asile dont on peut prouver qu'ils ont passé par un Etat voisin n'ont pas droit à une procédure d'asile en Suisse. En conséquence de cette réglementation, les cas où des personnes qui ont effectivement un motif de fuite et n'ont pas accès à une procédure d'asile vont aussi augmenter en Suisse. Mais si les requérants sont repoussés dans l'illégalité, le cercle vicieux se ferme : immigration illégale, des papiers faux ou inexistantes sont interprétés comme une fraude bien que la pure volonté de survivre soit la cause de cette situation. Naturellement il existe aussi des personnes qui avancent de faux motifs. Mais c'est exactement pour cette raison qu'une procédure

d'asile accessible, équitable et transparente devrait rendre possible un examen. Une exclusion de la procédure à cause du chemin suivi vide de son sens le droit d'asile international.

Une position fondamentale de l'Église est que la migration est normale et qu'elle a toujours existé de mémoire d'homme. Un principe de toutes les Églises chrétiennes est que toutes les personnes ayant un motif de fuite doivent obtenir protection, logement, nourriture et formation. Ces positions de principe trouvent écho dans le monde politique mais l'action étatique est plutôt définie par la marginalisation et l'isolement. Les conséquences sont l'augmentation du trafic d'êtres humains. »

La conférence complète est publiée sous les Conférences sur la page internet de la FEPS

www.sek-feps.ch

4) Table ronde: « Conséquences et incidences de la votation du 24 septembre 2006 pour les responsables d'Églises »

Participant-e-s :

- Christoph Sigrist: animation de la table ronde
- Marc Spescha (avocat et spécialiste de la loi sur les étrangers)
- Pfr. David A. Weiss (Président du Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du canton de Lucerne)
- Prof.Dr. Christoph Stückelberger (Directeur de l'Institut de Théologie et d'Éthique, Fédération des Églises protestantes de Suisse)
- Lucie Fontenla (co-responsable du groupe d'accueil œcuménique « Le Pont » à Berne)

Christoph Sigrist informe du fait que Dr. Jürg Paul Müller était prévu comme participant à la table ronde mais qu'il a dû renoncer pour d'importantes raisons. Marc Spescha s'est déclaré prêt à court terme d'enrichir cette table ronde avec ses connaissances professionnelles.

Un extrait des discussions :

1^{er} point de discussion : dimension politique en Suisse

Christoph Sigrist : Marc Spescha, qu'est-ce qui a changé en droit depuis la votation ?

Marc Spescha : La sanction pour faciliter « l'entrée et la sortie illégales ainsi que le séjour illégal » a été doublée selon l'art. 116 LEtr. Sont punis avec une peine d'emprisonnement jusqu'à un an ou d'amende jusqu'à 20'000 francs les personnes qui aident des migrants illégaux à entrer illégalement en Suisse, qui leur procurent un travail rémunéré sans autorisation et les aident à sortir de Suisse et à entrer sur le territoire d'un autre Etat en violant les prescriptions d'entrée qui y sont en vigueur. Dans le second alinéa on prévoit une réduction de peine pour cas légers, seule une peine d'amende peut être prononcée. Au troisième alinéa il y a dans la nouvelle loi une aggravation drastique des sanctions pour les auteurs qui agissent avec l'intention de s'enrichir ou qui agissent pour un groupe qui s'est constitué pour la commission continue de cette infraction. La peine se monte alors jusqu'à cinq ans de réclusion et jusqu'à 500'000 francs d'amende.

Christoph Sigrist remercie Marc Spescha pour ses claires explications et se tourne vers David A. Weiss : Quel effet cette situation juridique a-t-elle sur ton quotidien d'homme d'Église ?

David A. Weiss : pour moi c'est un dossier parmi d'autres. Quelles ressources une Église cantonale a-t-elle donc pour composer avec les dispositions du gouvernement ? Nous avons reçu un guide de la Commission. Le Conseil synodal reçoit aussi de cette commission des conseils et des impulsions stratégiques. La question est aussi de savoir comment nous devons conduire la discussion avec le gouvernement après la votation du 24 septembre. Par chance nous sommes soutenus par les œuvres, Caritas et l'EPER. Nous sommes contents de tout le matériel dont nous pouvons disposer grâce aux œuvres. A l'exécutif nous avons aussi deux juristes. Pour moi il est particulièrement important que la soumission des sujets soit discutée au Conseil. Les deux objets de votation nous ont beaucoup occupés, nous nous sommes un peu plus profilé que le Conseil de la FEPS et avons exprimé un « non » très clair. Mais on doit comprendre que tout est naturellement une question de la composition politique des membres du Conseil, comme c'est le cas au Conseil de la FEPS.

2^e point de discussion : plan de politique de l'Église et engagement de l'Église

Christoph Sigrist : jusqu'où veux-tu t'exposer ? où es-tu fort ? qu'en est-il de la loyauté envers l'État ?

David A. Weiss : Nous avons eu aussi du côté de l'Église diverses discussions que je devais approfondir. Je suis d'avis que nous devons montrer du courage.

Christoph Sigrist : Monsieur Spescha, est-ce que cela vous suffit ? Sous quelle forme souhaiteriez-vous une initiative plus forte ?

Marc Spescha : il y a des déclarations de la FEPS, de la CES, de la FSCI. La teneur de ces déclarations est très claire, on ne peut pas laisser ces gens dehors.

David A. Weiss : Le courage va s'exprimer de telle manière dans le Conseil synodal lucernois que nous allons suivre de très près la façon dont les décisions seront interprétées. Nous avons tout un catalogue de questions dont nous voulons discuter avec le gouvernement. Nous nous engagerons et nous rendrons désagréables.

Christoph Sigrist donne la parole à Lucie Fontenla, du projet bernois « Le Pont ».

Lucie Fontenla : « Le Pont » est un groupe de bénévoles des deux Églises réformées. Nous recevons chaque semaine des personnes avec le permis N (requérants d'asile). Le « CAP » se trouve au centre de la ville de Berne. Ces personnes ne savent pas maintenant ce qu'elles doivent faire après la votation, elles ont peur d'être arrêtées et renvoyées. Nous les avons souvent accompagnées à l'administration. Avant on leur donnait une chaise et on les écoutait. Maintenant nous devons réclamer le simple droit d'être accueilli. La langue est aussi un problème et ces gens ne comprennent souvent pas du tout ce qu'on leur veut.

Christoph Sigrist rapporte une situation réelle dans le canton de Zurich où on a demandé à un conseil paroissial de mettre la cure à disposition pour accueillir des sans-papiers ou accompagner des personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière. Le président du Conseil de paroisse a transmis la situation au Conseil synodal. Christoph Sigrist demande à David A. Weiss ce qu'il ferait dans une telle situation et à Marc Spescha comment il répondrait sur le plan juridique.

Marc Spescha : Dans les cantons de Fribourg et Vaud cela se pratique déjà, là ce courage se vit déjà. Les Églises jouissent effectivement d'une certaine protection. Elles pourraient aussi utiliser cette position de force pour le bien.

David A. Weiss : nous sommes dans une certaine position de force et devons l'utiliser sans en même temps la mettre en jeu. Dans le canton de Lucerne, cette position juridique ne serait toutefois pas donnée. Dans le cas concret, si nous arrivons à la conviction de soutenir la demande, alors nous voudrions discuter avec le Conseil d'Etat et utiliser le réseau de communication.

Marc Spescha (à David A. Weiss) : on doit vous prendre au mot, vous avez dit que les Églises luttent au front. Celui qui prêche maintenant le vin, vous le savez mieux que moi. Ce que je vois d'important encore dans cette discussion est que les années de séjour illégal ne sont pas comptées lors de l'examen de la requête de régularisation. On pourrait ainsi régulariser bon nombre de sans-papiers.

3^e point de discussion : justification morale et éthique de notre action

Christoph Sigrist reprend la parole et continue en disant que la discussion dans le cadre de la politique de l'Église se développe aussi sur un plan éthique. Comment justifions-nous notre action éthiquement et moralement ? Il demande à Christoph Stückelberger de répondre brièvement en tant qu'éthicien à cette question.

Christoph Stückelberger : C'est une question difficile à laquelle on ne peut pas répondre brièvement. Une étude a déjà paru il y a quelques années sur le thème de l'asile de l'Église. Il s'agit de la tension entre l'action illégale et l'action illégitime. Il existe des choses qui ne sont pas légales mais qui sont moralement légitimes. Où en sommes-nous lorsque nous nous réclamons d'être chrétiens et faisons quelque chose qui ne correspond pas à la loi ? L'éthique va toujours plus loin que le droit. Le droit prend la tension aux positions communes. Il devrait se développer dans le sens éthique. En tant qu'Église, nous devrions être prêts à aller plus loin que ce que la loi permet et prendre en compte de devoir subir des sanctions. Mais nous ne devons pas trop vite tomber dans une situation de martyr, nous devons argumenter rationnellement et juridiquement. Là aussi je serais prudent. J'encouragerais aussi beaucoup tout le monde à approfondir cette question dans les ateliers. Je me demande si nous ne pourrions pas introduire l'amnistie dans notre Etat de droit. Si nous pouvions jouer l'amnistie en collaboration avec le partenaire œcuménique, nous pourrions rétroactivement utiliser un moyen de droit au service des sans-papiers.

Marc Spescha : L'amnistie est utilisée avec succès en Suisse uniquement pour les réfugiés fiscaux. L'amnistie est un instrument facultatif. Si on devait l'utiliser, alors il faudrait lancer une initiative.

4^e point de discussion : regard vers le futur

Christoph Sigrist : pour des raisons de temps je ne peux pas ouvrir la table ronde sur ce point. Monsieur Spescha : vous êtes vraiment un des juristes les plus compétents, vous connaissez le durcissement et la loi de long en large. Nommez-nous le « best case » et le « worst case » que vous craignez.

Marc Spescha : je ne peux que biaiser la question. Ce thème me préoccupe aussi depuis longtemps. Beaucoup de changements arrivent par la violation du droit. Dans la question des sans-papiers on peut bien expliquer que c'est un échec de la politique. A moyen terme on ne pourra pas éviter de régulariser les sans-papiers. Il y a de plus en plus d'êtres humains dont nous ne pouvons pas nier l'existence. Les développements démographiques nous force-

ront à une ouverture dans 5 à 10 ans. La normativité du fait, les circonstances nous forceront à changer quelque chose, si nous ne voulons pas mettre en jeu la dignité humaine.

David A. Weiss : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que Monsieur Spescha a dit à propos de la violation du droit. Ici en tant que politiciens de l'Église nous avons une marge d'interprétation que nous pouvons utiliser en faveur de l'Église.

Christoph Sigrist remercie très cordialement les participant-e-s au nom des Conférences pour la discussion intensive à ce sujet.

5) Introduction et présentation des ateliers

Ria van Beek présente les sujets des 6 ateliers et leurs animatrices/eurs. Les participant-e-s chantent le chant no 170 « Laisserons-nous à notre table (strophe 1 et 2).

PAUSE – REPAS (12h30 – 13h45)

6) Méditation

Ria van Beek et Roswitha Golder lisent ensemble un texte de la Bible en langage équitable, Dt. 10, 17-19 : « Car c'est le Seigneur votre Dieu qui est le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et redoutable, l'impartial et l'incorruptible, qui rend justice à l'orphelin-e et à la veuve, et qui aime l'émigré-e en lui donnant du pain et un manteau. Vous aimerez l'émigré, car au pays d'Égypte vous étiez des émigrés ».

Roswitha Golder lit le texte de la méditation, l'histoire d'une Bolivienne de 45 ans vivant à Genève depuis 5 ans.

Ensuite les participant-e-s chantent les strophes 4 et 5 du chant « Laisserons-nous à notre table » (no 170) et lisent ensemble le texte « Je crois en la promesse de Dieu » (confession de foi de Séoul).

Le texte de la méditation et la confession de foi de Séoul sont annexés au présent rapport.

7a) Atelier I, Anne-Marie Saxer-Steinlin, Marianne Kilchenmann und Eva Arnold « Présentation du service de consultation, succès et obstacles lors de la création et activités de conseil actuelles ».

Le quotidien dans l'activité de conseil, thèmes actuels et problèmes

Le lieu de consultation est toujours ouvert le lundi et le vendredi de 15h00 à 20h00. Les personnes sans droit de séjour peuvent y venir sans rendez-vous. Le but des collaborateurs est d'estimer avec ces personnes quelle est la marge de manœuvre qui leur reste. Comment peuvent-elles faire valoir leurs droits fondamentaux ? Est-ce que cette démarche est forcément liée avec le risque d'être découvert ? Veulent-elles courir ce risque ? Comment peut-on obtenir pour un nouveau-né un certificat de naissance, des documents d'identité lorsque la mère est en Suisse sans droit de séjour, que le père est un citoyen suisse ou au bénéfice d'un droit de séjour mais qu'il n'a pas encore reconnu l'enfant ? La mère peut-elle ouvrir une action en recherche de paternité devant les tribunaux sans devoir craindre un renvoi ?

D'autres thèmes de consultation fréquemment soulevés sont : le mariage, la détention en vue du renvoi, le droit à une carte AVS, le paiement des cotisations AVS sans risque d'être dénoncé à l'office des étrangers.

Ce travail est toléré par les autorités de police des étrangers. Les personnes qui cherchent conseil ne doivent pas compter avec des contrôles par la police des étrangers devant la porte.

Mise sur pied de la consultation

Les Églises réformées BE-JU-SO se sont décidées en 2002 à exécuter le projet « Humanisation du quotidien, respecter les droits fondamentaux des sans-papiers ! ». Deux documents ont été publiés comme conclusion: une déclaration sous la responsabilité d'un conseil (personnalités bernoises de divers horizons), ainsi que des propositions d'actions. Comme premier pas le conseil a recommandé la création d'un lieu de consultation privé et digne de confiance pour sans-papiers, pourvu des compétences professionnelles adéquates. Celui-ci a été ouvert en 2005 sous la responsabilité d'une association regroupant les Églises, les œuvres d'entraides, des syndicats et d'autres groupes intéressés.

Pierres d'achoppement ou « ce qui est important »

- Créer la confiance des sans-papiers (donner du temps, les prendre au sérieux, avoir de la patience, contacts avec des multiplicateurs) et des autorités
- Informer afin que la réalité soit enfin reconnue. Des petits pas pour sortir d'une vision en noir et blanc sont déjà beaucoup au vu de la politique actuelle (par ex. à travers le conseil auquel appartiennent des personnes qui font partie de cercles bourgeois).

- Le lieu de consultation informe, conseille et procure une aide d'urgence. Il ne remplit donc pas les conditions pour une sanction pénale.
- Le lieu de consultation ne veut pas trouver que des solutions individuelles en regard de la multitude des situations qui lui sont soumises mais aussi des solutions générales avec les autorités compétentes. Toutefois des priorités doivent être dégagées.
- L'association a des contacts avec les acteurs les plus divers. Cela sert la cause qu'il existe plusieurs rôles qui se respectent et ne se jouent pas les uns contre les autres.
- La phase pilote de 3 ans a pu être financée grâce aux contributions des Églises et de fondations. Pour une existence à long terme les finances doivent encore être trouvées (Églises, communautés paroissiales, cercle de donateurs privés, etc.)
- Pour les sans-papiers on ne peut que fournir une aide d'urgence des plus modestes et ponctuellement un certain montant. Cela ne règle en général pas leur problème d'argent.
- Nous espérons que les Églises et les communautés paroissiales s'engageront encore davantage à ce propos !

7b) Atelier II, Nathalie Ljuslin « Droits des sans-papiers : de vrais pas en arrière. L'exemple de l'accès aux assurances sociales (Chèques-emploi) et aux soins ».

Programme:

- Présentation du mandat de l'EPER auprès des personnes sans-papiers
- Droits aux assurances sociales : état des lieux, exemple d'action (Chèques-emploi) et réflexion sur l'avenir
- Droit à la santé : état des lieux, exemples d'action (Réseau Santé Migrations et Permanences volantes) et réflexion sur l'avenir
- Echanges et discussion

Nathalie Ljuslin a présenté la situation telle qu'elle était encore valable sous l'ancien droit et a présenté diverses actions et permanences en Suisse romande. Il est apparu que même les sans-papiers avaient droit jusqu'alors selon la loi à une protection sociale étendue. Mais ceux-ci n'osent pas la faire valoir à cause de leur « illégalité » - une situation complètement paradoxale. Dans la partie principale de son exposé, il s'est agi de comprendre jusqu'où la situation a changé pour les sans-papiers et ceux qui leur prêtent aide. C'est surtout la nouvelle loi sur les étrangers qui est en cause. Une autre loi également importante est la nouvelle loi contre le travail au noir qui n'est pas encore en vigueur. Dans la pratique actuelle ce sont apparemment moins les employeurs qui emploient des sans-papiers qui sont combattus, mais plutôt les travailleurs au noir eux-mêmes (renvois et interdiction d'entrée pour les sans-papiers, faibles amendes pour les employeurs). En outre, le fait que les données soient directement transmises de l'AVS à la police des étrangers est problématique.

Quelques constatations et résultats :

- Les nouvelles lois créent plus de sans-papiers, pas moins. La société sera encore plus sollicitée à devoir s'occuper de cette situation.
- des prestations d'aide sont en principe punissables pénalement, mais la loi laisse un certain pouvoir d'appréciation
- Dans ce domaine la situation est très différente selon que l'on se trouve dans les agglomérations avec un haut taux de sans-papiers ou dans les campagnes avec seulement quelques personnes isolées.
- A l'avenir on doit peser très soigneusement les tâches que doivent assumer des organisations comme l'EPER ou les Églises, comme celles-ci sont moins attaquables par leur renommée, et les tâches au contraire qui doivent être déléguées à des personnes peu connues ou à des petits groupes, afin que ce soit moins visible et que ces derniers sont moins attaquables que les institutions. La question de savoir qui peut se permettre quelle désobéissance civile est centrale.
- il est très important que les personnes concernées (sans-papiers et autres) aient des noms. Le public et nous-mêmes nous comportons différemment avec des groupes de personnes sans nom (individus indéfinis) qu'avec des personnes connues sous leur propre nom. Mais cela devient de plus en plus difficile car les nouvelles lois laissent peu de marge de manoeuvre.
- il est important de rendre un large public attentif aux problèmes découlant de la nouvelle législation. Pour les lois qui ne sont pas encore en vigueur, il faudrait un lobbying systématique.
- Actuellement on ne peut pas dire quelles conséquences auront toutes ces nouvelles lois, mesures et accords qui touchent les sans-papiers et autres étrangers en situation précaire (comme les personnes qui fournissent une aide et les organisations) et comment la situation évoluera. C'est pourquoi il est extrêmement important

d'observer l'évolution et de réagir tout de suite.

- l'engagement de l'EPER ne reste pas inaperçu en Suisse romande.

Pour plus d'information au sujet du travail de l'EPER : www.heks.ch

7c) Atelier III, Marlise Schiltknecht et André Brugger: „Création du Réseau de solidarité de Suisse orientale / Comment assurerons-nous la durabilité (phases)? Ce que les Eglises pourrions nous offrir“

Résultats de l'atelier:

Comment pourra se développer et se stabiliser le Réseau de solidarité de Suisse orientale après les votations ?

- Un lieu pour Sans-Papiers et parallèlement un bureau de coordination seront créés. Il ne sera plus possible de nier l'existence de ce groupe de personnes.
- Affermir la solidarité avec les personnes concernées, créer des contacts, développer le réseau et donner une voix aux personnes marginalisées. Il est important de prêter attention aux réseaux suisse et mondial.

Quelles sont les contributions que les Eglises pourront et devront apporter ?

La conscience du problème doit être promue activement dans plusieurs domaines. A cet effet de nouvelles formes créatives sont demandées. Les relations directes avec les personnes concernées sera le moyen le plus efficace (table de midi à St-Gall, Linsenhühlstrasse 47, 9000 St-Gall).

Aussurant leur fonction prophétique, les Eglises peuvent reprendre les expériences faites et les adapter aux défis actuels. Elles pourront p.ex. poser des questions sur la conception et sur l'attribution de l'aide urgente dans la paroisse / dans le canton. Des rapports actuels de monitoring de BFM sont accessibles sur www.solidaritaetsnetz.ch.

Les Eglises sont priées de prendre position, de façon précise et déterminée.

7d) Atelier IV, Simon Röthlisberger, Rudolf Horber, Vania Alleva, Alexander Ott : « Politique d'immigration et besoins de l'économie – situation actuelle et perspectives futures ».

Contenus des impulsions et points forts de la discussion

Les animateurs ont été invités à commenter la politique migratoire actuelle de leur point de vue et à esquisser des perspectives d'avenir. A cet égard on a montré les rapports avec les intérêts et les besoins de l'économie.

Sous le terme *politique actuelle* d'immigration on a compris dans l'atelier surtout la politique d'admission. Durant ce moment on a évoqué les aspects suivants :

- Expériences avec la législation actuelle sur les étrangers et avec l'admission de forces de travail en Suisse
- besoins ou demandes de l'économie envers la politique de migration et pratique des autorités

Dans la partie *Perspectives d'avenir* on a évoqué

- d'un côté la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) (quels sont les marges de manœuvre et quels rôles prendra votre institution lors de cette mise en œuvre ?) et
- de l'autre côté des alternatives à la LEtr (à quoi ressemblerait à votre avis une politique migratoire idéale ?)

Vania Alleva (Syndica unia, responsable du domaine Migration) :

Elle a plaidé pour un contrôle équitable des conditions de travail dans le cadre des conventions collectives de travail (CCT) – indépendamment du statut des travailleurs et en a appelé à des solutions pragmatiques : encore avant l'entrée en vigueur des lois sur l'asile et des étrangers le 1^{er} janvier 2008 il faudrait introduire une amnistie dans le sens de faire table rase. Le domaine ménager, dans lequel de nombreux sans-papiers sont occupés, n'a pas de CCT et pas de représentant d'employeurs.

Rudolf Horber (Union suisse des arts et métiers, responsable du dossier migration) :

Le quart des places de travail est occupé par un/e travailleur/euse étranger/ère. Les forces de travail non qualifiées sont plutôt touchées par le chômage. Horber est d'avis que les besoins de l'économie ne conduisent pas directement au séjour de sans-papiers – ce qui est violemment contesté parmi les participants. L'USAM soutient la régularisation individuelle ou des cas de rigueur de sans papiers et se prononce clairement contre le travail au noir. Il espère une amélioration de la situation grâce à la nouvelle loi sur le travail au noir. Horber se montre disposé à négocier une CCT dans le domaine du travail ménager, dans lequel de nombreux sans-papiers sont occupés, au cas où les syndicats aimeraient traiter ce sujet.

Alexander Ott (chef de la police des étrangers de la ville de Berne) :

Il met en évidence les marges de manœuvres qui résultent de l'application de la LEtr et se montre ouvert au traitement de demandes de régularisation de cas individuels de sans-papiers. La Ville de Berne est depuis peu mem-

bre du « Groupe de travail sans-papiers » qui examine les cas de rigueur de sans-papiers et qui fait des recommandations à l'intention des autorités compétentes et des personnes concernées (cf. <http://www.ekacfe.ch/d/sapa.asp>). Ott plaide pour davantage de contrôle. La Ville de Berne reçoit de nombreuses dénonciations de travail au noir – on objecte parmi les participants que cela conduit à un déséquilibre si en même temps on ne fait pas du côté de l'Etat des offres humanitaires pour sans-papiers.

Il résulte clairement de la discussion en atelier que les participants attendent de la FEPS qu'elle continue de s'engager en faveur des sans-papiers.

7e) Atelier V, Jacob Schädelin : « Éthique, conception de l'être humain, résistance, désobéissance civile »

Conception de l'être humain

Un point de repère pour l'appréciation de questions éthiques en relation avec la situation des sans-papiers peut se résumer dans la maxime d'une « société dans laquelle tous ont une place ». Cette maxime correspond pour l'essentiel à la tradition biblique voire biblique-hébraïque. On peut comprendre de larges pans de la Tora, comme d'ailleurs dans la législation, comme voulant intégrer toutes les personnes présentes dans la société, c'est-à-dire les laisser participer aux processus sociaux. La participation est une expression précise : d'un côté elle décrit les membres d'une société comme une partie entre de nombreuses autres (« part-», aspect communautaire), de l'autre elle décrit leur propre qualité et activité (« -cipation », aspect autonome), pour chercher et trouver soi-même l'accès aux processus sociaux fondamentaux.

C'est ainsi que les être humains sont compris comme des êtres communautaires et en tant qu'êtres communautaires ils deviennent des individus. En conséquence il faut former et renforcer la compétence communautaire dans les processus éducatifs et d'apprentissage. Or dans la théorie et l'idéologie libérale et néolibérale les êtres humains sont compris en premier comme des individus qui doivent apprendre a posteriori qu'il existe encore d'autres individus qui limitent leur liberté. En conséquence il faut se rendre « fit » pour la concurrence.

Théologie

Cette orientation de la conception de l'être humain est aussi une question théologique. La façon dont on parle et pense Dieu détermine la façon dont on parle et pense l'homme.

- Si Dieu est un dieu dominateur (ce qui a souvent été le cas dans les Églises chrétiennes), les hommes doivent alors se rendre fortement autonome s'ils veulent encore figurer comme êtres indépendants – parce que le dieu qui rend dépendant menace justement cette indépendance. La conséquence est que l'on met l'accent sur l'individualité, l'individualisme.
- si Dieu dans la perspective biblique est un Dieu de la justice, qui protège le droit des faibles et affaiblit les forts et a un intérêt à l'autonomie de l'être humain justement parce qu'il se déclare comme vis-à-vis non instrumentalisable des êtres humains, alors les hommes ne sont pas obligés de mettre fortement l'accent sur leur autonomie, parce que Dieu ne la menace pas, ils peuvent bien plus mettre l'accent sur leurs compétences communautaires.

Action des Églises

- Les Églises agissent toujours au plan factuel de la diaconie socio-politique afin de servir une société dans laquelle tous ont une place : dans de nombreuses entreprises et projets, dans les collaborations et coalitions les plus diverses. Elles adoucissent là une détresse de fait.
- Leur action de fait a toutefois toujours une dimension symbolique, idéologique et évangélique : elle annonce et rend possible une analyse, voire montre ou réalise des alternatives qui correspondent à une société dans laquelle tous ont une place. L'action des Églises est toujours une discussion idéologique ayant pour but de délégitimer les idéologies qui provoquent des ravages. Les Églises ont dans ce domaine un grand potentiel alors que leurs ressources financières sont limitées.
- La résistance au plan de la réalité (dans le sens de la désobéissance civile ou une violation calculée du droit) n'est pas un instrument de tous les jours. Il doit être utilisé là où il existe une chance fondée de délégitimation.

Discussion de groupe (environ 25 participant-e-s)

Sujets :

1. « Tous doivent avoir leur place ! ». Tous ? Tous dans le monde ou tous ceux qui sont déjà ici ?
2. Idéologisation de la discussion au sujet des sans-papiers
3. Menace concrète d'un canton lors d'une résistance éventuelle d'une Église
4. Plan psychologique « crainte » et comment l'Église peut transmettre l'espoir ?
5. comment les sans-papiers doivent participer s'ils sont ou doivent être invisibles ?

Discussion :

1. La Suisse est relativement épargnée par les réfugiés. Un pays intérieur est toujours plus difficile à atteindre. Nos pays voisins ou massivement les pays africains sont beaucoup plus incommodés. La Suisse doit poursuivre sa propre politique migratoire, profilée.
2. La concrétisation est une aide : on doit parler de la marge de manœuvre des Églises. Et : que faisons-nous lorsque les membres d'une Église qui veut agir ne suivent pas ?

La menace « Nous sortons de l'Église » doit être prise au sérieux, elle n'est toutefois pas nouvelle. Ici une coopération, une coalition avec l'Église catholique serait très précieuse et importante. On doit s'opposer avec calme et clarté/fermeté à ce canton.

7f) Atelier VI, Danilo Gay : « La paroisse, lieu d'accueil ... pourquoi un lieu est essentiel à celles et ceux qui ont perdu tout lien »

Chacun et chacune écrit un mot d'après le vécu du matin:

- Visage
- Accueil
- Découverte une participante catholique / invitée / et découvre la CF
- Incohérence lois restrictives, mais besoin de main-d'œuvre
- Réseaux
- Hommes / femmes : on parle d'humains
- Dés/obéissance - obéissance à qui ? Désobéissance à qui ?
- regret
- Foi – actes
- Coordination : demande de plus de coordination entre œuvres d'entraide et les Églises

Cet atelier est un témoignage de ce qu'a pu faire une paroisse en ouvrant ses portes à des personnes « non-entrées-en-matière »

But : offrir un lieu et leur donner un nouveau lien.

- Famille – nouvelle famille/amis (Dieu veut toujours faire alliance- renouveler des liens)
- Créer des confiances. Chaque personne doit être accueillie, tel qu'il ou elle est.

Danilo Gay raconte une expérience qu'il a faite en accompagnant un groupe de requérants d'asile dans sa paroisse. Cinq abris de protection civile représentant en tout 250 places ont été ouverts en faveur d'hommes seuls. Comme les abris étaient fermés de 07.00 à 19.00 heures, une action œcuménique bénévole s'est mise en place pour les accueillir. On a demandé alors si la cure pouvait être ouverte pour un accueil de jour. La paroisse s'est occupée des requérants pendant des semaines et ces derniers ont pris confiance dans les collaborateurs de la paroisse.

Dans un autre cas un groupe de soutien s'est formé en faveur de 33 sans-papiers. On a réfléchi à « officialiser » ces personnes et à leur rendre leur identité. Des contacts ont été pris avec les autorités compétentes mais avec le résultat que les 33 personnes ont été renvoyées. Elles ont ensuite toutes disparu.

Un partage suit sur ce qui se fait dans d'autres lieux.

8) Conclusion

Ria van Beek annonce qu'après la bénédiction les deux conférences se séparent pour la partie administrative. La Conférence Femmes tient sa séance dans une autre salle tandis que la Conférence de diaconie reste dans celle-ci. Tous les hôtes et la presse sont cordialement invités à participer à la partie administrative des conférences.

Qu'allons-nous faire avec ce que nous avons entendu et discuté aujourd'hui ? Cette journée nous a-t-elle donné des impulsions pour nos Églises, œuvres d'entraide et organisations ? Avons-nous reconnu notre responsabilité ? Qu'entreprendons-nous pour améliorer les conditions de vie des sans-papiers ? *Ria van Beek* demande aux participant-e-s de transmettre les contenus de la journée à leur organisation et Église et de faire un petit rapport aux membres du comité sur cette expérience.

Bénédiction (de Porto Alegre) :

Que Dieu vous bénisse et vous rende mal à l'aise face aux réponses trop faciles, aux demi-vérités, aux relations superficielles, afin que vous viviez dans la profondeur de votre cœur. Que Dieu vous bénisse et vous donne la colère face à l'injustice, l'oppression et l'exploitation des autres, afin que vous oeuvriez en faveur de la justice, de l'égalité et de la paix.

Que Dieu vous bénisse et vous donne des larmes à verser pour ceux qui subissent la souffrance, le rejet, la faim

et la guerre, afin que vous étendiez la main pour les soulager et changer leur souffrance en joie. Et que Dieu vous bénisse en vous rendant assez fous pour croire que vous pouvez influencer le cours des événements, et faire des choses qui, de l'avis des autres, sont impossibles à faire.

9) **Partie administrative et fin de l'Assemblée**

Les conférences se séparent, les participantes à la Conférence Femmes quittent la salle et se rendent dans une autre salle. Les procès-verbaux ont été rédigés séparément.

Annexes:

- liste des participant-e-s du 13 novembre 2006 (complétée au 30 novembre 2006)
- texte de la méditation
- confession de foi de Séoul

Prochaine assemblée de la **Conférence Femmes** : lundi 19 mars 2007 à Berne
Prochaine assemblée de la **Conférence de Diaconie** : mardi 22 mai 2007 à Berne.

Berne, 17.01.2007 / as